

QUEEN
HV
2509
.L8314
1979

LA TÉLÉVISION
ET
LES DÉFICIENTS AUDITIFS

J.R. Lucyk
Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion
Ministère des Communications

Septembre 1979

HV
2509
.L8314
1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
1. INTRODUCTION	1
2. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	3
3. RECOMMANDATIONS	5
4. RÉALISATIONS AMÉRICAINES	7
- Sous-titrage invisible	7
- Sous-titrage visible	10
- PBS Captioning Center (Washington)	11
- WGBH Caption Center (Boston)	11
- Programmation régulière de télévision à l'intention des déficients auditifs	12
5. RÉALISATIONS CANADIENNES	13
- Les participants	13
- Répercussions de la situation américaine	18
- Facteurs qui nuisent au progrès	22
6. RÉFÉRENCES	26

Industry Canada
Library Queen

JUL 06 1998

Industrie Canada
Bibliothèque Queen

~~COMMUNICATIONS CANADA~~
~~AUG 20 1980~~
~~LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE~~

1. INTRODUCTION

L'expression "déficient auditif" utilisée dans le présent document comprend toutes les personnes qui souffrent, à un degré ou à un autre, de déficience auditive; elle englobe la gamme allant du demi-sourd au sourd profond.

On estime à plus de 1,5 million le nombre de personnes au Canada dont au moins une des oreilles est atteinte au point de les empêcher de profiter pleinement de la partie orale de l'émission de télévision. De ce nombre, 200 000 personnes sont considérées comme des sourds profonds, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent entendre le langage parlé. Aux États-Unis, les chiffres correspondants sont, respectivement, 14 et 2 millions.

Les déficients auditifs peuvent, dans une certaine mesure, bénéficier de la télédiffusion lorsque l'information est présentée sous forme graphique, par exemple dans le cas des manchettes, des prévisions météorologiques, des résultats sportifs et des autres nouvelles du genre. Toutefois, une abondante représentation visuelle de l'information distrait et ennue, semble-t-il, une bonne partie des autres téléspectateurs, ce qui peut faire baisser la cote d'écoute. D'après les télédiffuseurs, c'est pour cette raison que les déficients auditifs sont privés de meilleurs services de télévision.

Dans le passé, la télévision a très peu profité au déficient auditif. Si le lecteur croit que cette affirmation est exagérée, il n'a qu'à diminuer le volume de l'appareil quelques minutes seulement pendant une émission de variétés et essayer de saisir la nature de la conversation. Ou bien, si le téléspectateur dont l'ouïe est normale croit que le déficient auditif peut facilement lire sur les lèvres, il convient de lui rappeler que même les plus habiles dans ce domaine ne peuvent suivre une conversation normale de cette façon. En effet, plus de 75% des mots anglais sont impossibles à différencier sur les lèvres du locuteur, alors que la proportion des mots français est légèrement inférieure.

Heureusement, on a commencé depuis peu à remédier à cette négligence des télédiffuseurs, en partie grâce aux changements d'attitude, mais plus encore aux progrès technologiques.

Il existe trois grands moyens d'adapter la télévision aux besoins des déficients auditifs:

- a) les productions originales conçues spécialement pour les déficients auditifs;
- b) l'utilisation d'un interprète gestuel;
- c) les sous-titres ou traductions des bandes sonores de télévision en mots qui apparaissent sur l'écran du téléspectateur.

L'auteur traite de ces trois moyens. L'auteur s'attache cependant davantage au dernier, soit le recours aux sous-titres. Car le sous-titrage représente en ce moment le meilleur instrument mis à la disposition du déficient tout en lui offrant, dans un avenir immédiat, la possibilité de profiter de la télévision comme jamais auparavant.

Il faut toutefois préciser que ce n'est pas le sous-titrage en soi qui permet cet espoir. Comme nous l'avons déjà dit, les télédiffuseurs craignent que les téléspectateurs dont l'ouïe est normale s'opposent à une abondante représentation visuelle de l'information. Il s'agit plutôt d'une nouvelle technique qui permet de ne voir les sous-titres que sur les écrans des téléviseurs munis d'un dispositif spécial de décodage. Dans ce cas, on parle de sous-titres invisibles et de système de sous-titrage invisible, par opposition au sous-titrage habituel ou visible qui apparaît sur les écrans de tous les téléspectateurs et qu'on utilise, par exemple, pour les films en langue étrangère ou pour l'émission World News Tonight du réseau ABC.

L'auteur traite du sous-titrage visible et du sous-titrage invisible, mais plus particulièrement de ce dernier et des développements réalisés dans ce domaine aux États-Unis.

Nous tenons aussi à rappeler au lecteur que plusieurs pays du monde dont l'Australie, l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Islande, la Grande-Bretagne et le Japon, s'intéressent activement à la question de la télévision et des déficients auditifs. Le document ne traite toutefois que des dernières réalisations accomplies aux États-Unis et au Canada.

Il y a pour cela deux raisons. Premièrement, les États-Unis sont nettement à l'avant-garde dans ce domaine et deuxièmement, les répercussions de la situation aux États-Unis ont une importance plus grande et plus directe au Canada que dans les autres pays.

En plus de passer en revue les réalisations américaines, le document présente un rapport de travail, une analyse des réalisations canadiennes (y compris les répercussions de la situation américaine au Canada) et les facteurs qui peuvent freiner le progrès au Canada.

Enfin, l'auteur suggère des amorces de solutions au Canada. Pour faciliter la tâche du lecteur, elles sont exposées immédiatement après le chapitre intitulé "Résumé et conclusions".

HV
2509
L 8314
1979

2. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

On estime à 1,5 millions le nombre de déficients auditifs au Canada et à 200 000 le nombre de sourds profonds. Aux États-Unis, les nombres correspondants sont, respectivement, 14 et 2 millions.

Au cours de la dernière année financière, le gouvernement américain a dépensé \$19,5 millions pour concevoir, promouvoir et distribuer des appareils audio-visuels de communication pour les déficients auditifs. De cette somme, \$5,5 millions ont été consacrés au seul sous-titrage. En comparaison, au Canada, le Captioned Films and Telecommunications Program de la Canadian Association of the Deaf reçoit chaque année du gouvernement fédéral (ministère de la Santé et du Bien-être social) un montant de \$100 000 dont la majeure partie sert à acheter des droits cinématographiques.

Il existe essentiellement trois moyens d'adapter la programmation télévisée aux besoins des déficients auditifs:

- a) les productions originales conçues spécialement pour les déficients auditifs;
- b) l'utilisation d'un interprète gestuel;
- c) les sous-titres ou traductions des bandes sonores de télévision en mots qui apparaissent sur l'écran du téléspectateur.

Le document présente un rapport de situation sur les deux premiers moyens, mais il traite surtout des récents perfectionnements et des possibilités du troisième, le sous-titrage et, en particulier, le sous-titrage invisible. Le dernier moyen est un système par lequel seuls les téléspectateurs dont les téléviseurs sont munis d'un dispositif spécial ou adaptés peuvent voir les sous-titres.

Aux États-Unis, un important projet de sous-titrage invisible est déjà en cours. À la fin de 1980, on prévoit que quelque 20 à 25 heures par semaine d'émissions avec sous-titres invisibles seront offertes aux déficients auditifs et cela, sur 3 réseaux. Le Department of Health, Education and Welfare aura consacré en 1982 une somme de \$6 millions pour promouvoir ce programme, qui devrait se suffire à lui-même par la suite.

L'auteur examine les progrès déjà réalisés et ceux qui sont en cours au Canada en ce qui concerne tous les aspects de la télévision à l'intention des déficients auditifs. Les réalisations ont été jusqu'ici assez fragmentaires et elles sont le fruit de la participation du ministère des Communications, de celui de la Santé et du Bien-être social, de Radio-Canada, du CRTC, du réseau CTV, de l'OECA, du Deaf Media Group (Toronto), du Deaf Television Resource Centre (Kitchener), de différentes

entreprises de télédistribution (à Edmonton, Ottawa et Vancouver), du Conseil canadien de coordination de la déficience auditive et de la Canadian Association of the Deaf.

On note également que même si le sous-titrage n'est pas utilisé ni près de l'être au Canada, c'est à ce moyen que la plupart des organismes susmentionnés s'intéressent le plus et pour lequel il est important de faire des progrès, surtout en raison de la situation aux États-Unis.

Mis à part le fait que le sous-titrage invisible est une question sociale qu'il faut résoudre, il est important que le gouvernement fédéral, dont le ministère des Communications, poursuive d'un point de vue politique l'étude de la question. En effet, les déficients auditifs forment maintenant un groupe de pression très efficace qui persévèrera dans son action si le problème n'est pas abordé.

L'auteur étudie ensuite les répercussions de la situation américaine (y compris du sous-titrage invisible) sur la télévision et les déficients auditifs en milieu canadien. Il démontre que l'expérience américaine aura presque certainement une influence directe sur les téléspectateurs canadiens, soit par télédiffusion directe soit par télédistribution dans les régions où résident 70% des déficients auditifs canadiens. Entre autres répercussions, l'auteur mentionne la question d'une "solution de rechange canadienne", la sortie des capitaux à l'extérieur du pays et les possibilités du sous-titrage invisible quant à sa rentabilité pour les télédiffuseurs canadiens et à la programmation bilingue. Il se demande ensuite s'il faut accepter passivement ou au contraire pousser plus loin l'expérience américaine. Il estime qu'il ne faut pas se limiter exclusivement au sous-titrage invisible pour répondre aux besoins des déficients auditifs; il se demande enfin s'il est préférable d'utiliser la technique actuelle de la ligne 21 ou bien d'attendre la mise au point de systèmes plus efficaces dont l'arrivée ne saurait tarder, semble-t-il.

Le document examine certains des facteurs qui peuvent nuire aux progrès du Canada. Il est question de l'à-propos du projet et de l'attitude américaine, de la prudence et de l'inertie des télédiffuseurs canadiens, du coût, des points d'interrogation au sujet de Telidon, d'autres difficultés techniques qui peuvent se poser et d'autres problèmes moins importants.

Les recommandations qui suivent tentent de tenir compte de toute la situation décrite dans le rapport, y compris des problèmes et des obstacles éventuels que comporte l'exploitation des possibilités considérables de la télévision et du sous-titrage à l'intention des déficients auditifs.

3. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées ci-dessous doivent être considérées comme des possibilités distinctes. Pour l'auteur, elles ne sont pas d'égale importance et ne s'excluent pas mutuellement.

Il reste à déterminer lesquelles constituent les meilleurs moyens que le gouvernement fédéral, dont le ministère des Communications, devrait adopter pour offrir des programmes de télévision aux Canadiens qui souffrent de troubles de l'ouïe et leur en faciliter l'écoute.

Les possibilités sont les suivantes:

1. Établir un groupe de travail composé de représentants de divers ministères et organismes fédéraux comme le ministère des Communications, le ministère de la Santé et du Bien-être social, Radio-Canada et le CRTC, afin d'étudier la question et de faire rapport aux ministres et aux dirigeants des organismes.
2. Au ministère des Communications, examiner officiellement la question du sous-titrage invisible dans le cadre de recherches et d'expérimentations sur le Telidon et d'autres systèmes de télétextes, afin de résoudre le problème de désuétude et de la comptabilité de ces systèmes avec la technique de la ligne 21 utilisée par le PBS aux États-Unis.
3. Inviter les groupes de consommateurs qui souffrent de déficience auditive et les associations qui les représentent, comme la Canadian Association of the Deaf et le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, à présenter des propositions. Celles-ci seraient faites soit directement au Ministère, soit à un groupe de travail qui pourrait être mis sur pied, comme il est proposé ci-dessus, et elles indiqueraient comment répondre à tous les besoins des déficients auditifs canadiens en matière de télévision.
4. Donner à contrat à une entreprise ou à un organisme indépendant le mandat d'étudier la question, en insistant surtout sur l'étape de la mise en oeuvre.
5. Décourager l'étude d'un seul moyen comme celui des sous-titres invisibles et favoriser la combinaison de tous les moyens d'adapter la programmation télévisée aux besoins des déficients auditifs, comme il est décrit dans le présent document. Il pourrait s'agir par exemple de sous-titrages visible et invisible, d'émissions interprétées et d'émissions spécialement conçues pour les déficients auditifs dans le cas de la télédiffusion directe et de la télédistribution,

y compris les canaux communautaires. L'adoption de moyens variés est très importante parce que chacun d'entre eux possède des avantages et des désavantages bien distincts.

6. Proposer au ministère des Communications d'appuyer indirectement des associations comme la Canadian Association of the Deaf (CAD) par l'intermédiaire du ministère de la Santé et du Bien-être social pour la création d'un centre de recherche et d'expérimentation sur le sous-titrage invisible au Canada).
7. Inciter Radio-Canada à étudier la possibilité d'offrir un nombre limité d'émissions avec sous-titres visibles au réseau régulier et de ne pas se contenter de présumer que les téléspectateurs dont l'ouïe est normale réagiront négativement (cette expérience a été tentée par les réseaux américains et les réactions ont été bonnes ou acceptables).
8. Inviter officiellement l'Association canadienne de télévision par câble à étudier la question pour qu'elle s'engage, dans une certaine mesure, à répondre aux besoins des déficients auditifs afin de tirer profit de facteurs comme le pourcentage élevé de foyers abandonnés à la télédistribution au pays et des canaux libres du convertisseur dans les villes.

4. RÉALISATIONS AMÉRICAINES

Sous-titrage invisible

Définition et fonctionnement

Le sous-titrage invisible est un système par lequel des traductions (ou sous-titres) sont converties en codes électroniques et introduites dans le signal vidéo régulier, dans une partie de l'image qui n'apparaît normalement pas sur l'écran. Pour voir les sous-titres sur son petit écran, le téléspectateur doit avoir un dispositif spécial de décodage.

Ce système fonctionne par l'imposition de sous-titres visuels codés sur la ligne 21 de l'intervalle de suppression verticale, partie de l'écran qui ne renferme habituellement pas d'information vidéo. Le sous-titre codé est transmis par la station de télévision en même temps que les parties visuelles et orales d'une émission. Il ne devient visible que lorsqu'il est décodé par un dispositif spécial ajouté ou intégré au récepteur du téléspectateur au moment de la fabrication de l'appareil. Le dispositif ajouté à l'appareil est connu sous le nom d'adaptateur et le téléviseur avec décodeur intégré sous le nom de récepteur de télévision intégré.

Historique

Le système mis au point par le Public Broadcasting Service (PBS) résulte d'expériences menées par le National Bureau of Standards. Le PBS perfectionne et vérifie le système depuis 1972 et a passé contrat à cet effet avec le Bureau of Education for the Handicapped du Department of Health, Education and Welfare en 1973. Le PBS a commencé des tests sur les ondes en 1974, en vertu d'une autorisation spéciale provisoire de la Federal Communications Commission (FCC). A l'aide de prototypes de décodeurs placés dans des stations publiques de télévision partout au pays, le PBS a transmis des émissions avec sous-titres invisibles à des déficients auditifs réunis dans des écoles et des institutions pour les sourds. On a étudié comment ont réagi ces téléspectateurs. Le Gallaudet College de Washington (D.C.), la plus grande institution d'enseignement supérieur pour les étudiants sourds et déficients auditifs, a coordonné ce travail. Le PBS s'est servi des résultats de cette étude et des données techniques recueillies pendant les essais du PBS pour présenter une demande à la FCC en novembre 1975. Cette demande visait à obtenir l'autorisation de diffuser les sous-titres sur la ligne 21. La FCC a donné son approbation en décembre 1976 et le PBS s'est engagé à mener le projet à bonne fin.

Réaction des téléspectateurs déficients auditifs

Les résultats des tests fournis par le Gallaudet College indiquent que 90 pour cent des téléspectateurs souffrant de déficience auditive n'auraient pu, sans l'aide des sous-titres, comprendre les émissions. Quelque 95 pour cent des personnes interrogées ont manifesté un vif intérêt à posséder un décodeur chez eux.

D'autres enquêtes de commercialisation ont été menées par le Deafness Research and Training Center, à la demande du PBS. Les résultats de ces enquêtes ont indiqué que la demande serait très forte, tant pour l'adaptateur que pour le récepteur de télévision intégré, si le coût de l'équipement et si le nombre d'émissions de télévision avec sous-titres étaient raisonnables. Différentes associations qui représentent la collectivité des sourds ont déclaré qu'elles étaient prêtes à prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir l'utilisation du sous-titrage invisible et encourager leurs membres et leurs familles à acheter le décodeur nécessaire.

Décodeur: mise au point et distribution

Le PBS a confié à la Sears Roebuck and Company la mise au point de circuits intégrés qui, utilisés dans un adaptateur ou un récepteur de télévision intégré, prendraient le signal de la ligne 21 cachée. Ils le transformeraient ensuite en sous-titres visibles qui apparaîtraient en surimpression au haut ou au bas de l'image télévisée. La mise au point des circuits en est maintenant à la dernière étape.

L'adaptateur sera conçu de telle sorte qu'on pourra le raccorder à n'importe quel téléviseur, sans l'aide d'installateurs professionnels. Il ne sera pas nécessaire de modifier l'appareil: l'adaptateur se raccordera simplement entre l'antenne de télévision et les bornes de l'antenne sur l'appareil. Le téléspectateur dont l'appareil est muni d'un adaptateur ou qui possède un récepteur de télévision intégré peut choisir de regarder des émissions avec ou sans sous-titres.

Coût du décodeur

A l'heure actuelle, l'adaptateur coûte entre \$220 et \$250. Le récepteur de télévision intégré devrait coûter environ \$500, ce qui comprend le prix d'un téléviseur ordinaire et un montant de \$75 à \$100 pour le décodeur.

Console de mise en forme des sous-titres

Les ingénieurs du PBS ont conçu une console de mise en forme des sous-titres pour permettre aux rédacteurs professionnels de produire des sous-titres invisibles pour une émission de télévision. L'élément principal de la console est un micro-processeur, ou mini-ordinateur. Le personnel du PBS a mis au point des programmes machines qui devraient réduire considérablement le temps nécessaire au sous-titrage des émissions de télévision. Ainsi, le sous-titrage d'une heure devrait coûter environ \$2000, soit moins d'un pour cent du coût moyen de production d'une heure d'émission. Le PBS procède actuellement à l'assemblage de vingt consoles.

Jusqu'à maintenant, le sous-titrage a nécessité le codage d'émissions de télévision sur bande magnétoscopique. Le PBS étudie maintenant différentes techniques visant à sous-titrer des émissions de télévision sur film. Le Rochester Institute of Technology, en vertu d'un contrat passé avec le PBS, a analysé plus de 20 techniques de sous-titrage de films. Parmi celles-ci, quatre font l'objet d'une étude plus approfondie en vue de choisir la meilleure plus tard au cours de l'année. Cette étude ne retardera pas le début du projet global de sous-titrage pour les sourds parce qu'il existe suffisamment d'émissions sur bande magnétoscopique.

National Captioning Institute

Une nouvelle organisation à but non lucratif, le National Captioning Institute (NCI), aura pour rôle principal de sous-titrer des émissions pour la télévision publique, les réseaux ABC et NBC et dans certains cas, des stations et des producteurs indépendants. Le NCI exercera aussi diverses fonctions de commercialisation relatives au projet.

Le NCI a commencé à fonctionner cette année. Il sera dirigé par un conseil d'administration composé de membres compétents dans divers domaines: le fonctionnement et la gestion de la télévision, la publicité télévisée et la production d'émissions, la commercialisation, le financement et la vente au détail. Le NCI, dont les bureaux sont situés dans la région de Washington (D.C.), s'efforcera, pendant la première année de fonctionnement, de former des rédacteurs de sous-titres et de constituer une réserve d'émissions sous-titrées afin d'en garantir un volume suffisant. On prévoit qu'à la fin de 1980, on disposera de 20 à 25 heures d'émissions sous-titrées chaque semaine, y compris les émissions du PBS, des réseaux ABC, NBC et autres groupes de diffusion. Une succursale sera établie cet automne près de Los Angeles pour desservir le réseau et faciliter le travail de production dans cette région.

Les recettes permettant de couvrir les frais d'exploitation de la première année du NCI devraient provenir de télédiffuseurs commerciaux et publics, du HEW (\$3,5 millions cette année seulement et \$2,5 millions additionnels jusqu'en 1982), de la Corporation for Public Broadcasting (CPB) et d'autres entreprises et fondations privées qui se sont intéressées au Closed Captioning Project. Par la suite, le sous-titrage devrait devenir une entreprise qui se suffit à elle-même. Après 1980 et pendant plusieurs années, le HEW commencera à diminuer graduellement son aide financière au NCI. Entre-temps, le NCI recevra une redevance de \$8 sur la vente de chaque décodeur. Ces recettes devaient constituer un moyen important de payer les coûts du sous-titrage même si l'on prévoit également un financement provenant des réseaux, des fondations privées et finalement, des commanditaires d'émissions de télévision.

Autres avantages du sous-titrage invisible

Même si le sous-titrage invisible vise en premier lieu à aider les déficients auditifs, il peut être utile à d'autres groupes. Il peut servir à aider les enfants à lire. Il offre également d'intéressantes possibilités pour la programmation bilingue.

État des choses

La technologie nécessaire à l'application du sous-titrage invisible est soit déjà prête, soit sur le point de l'être. La fabrication et la distribution des décodeurs seront entreprises plus tard cette année de sorte que les consommateurs devraient pouvoir acheter des adaptateurs ou des récepteurs de télévision intégrés au début de l'année prochaine. Un institut national du sous-titrage est maintenant constitué et commencera à former des rédacteurs de sous-titres et à constituer une réserve d'émissions sous-titrées. Dès le début de 1980, les réseaux commerciaux et la télévision publique devraient pouvoir disposer d'émissions sous-titrées. Bref, le projet de sous-titrage invisible sera très bientôt commercialisé. Il devrait prochainement offrir un service unique aux millions d'Américains qui souffrent de déficience auditive.

Sous-titrage visible

Définition

Le sous-titrage visible est un service provisoire assuré par le PBS jusqu'à ce que des adaptateurs ou des récepteurs de télévision intégrés soient mis sur le marché à l'intention des déficients auditifs. Le PBS a inauguré ce service en avril 1975 et offre actuellement une moyenne de cinq heures par semaine d'émissions avec sous-titres visibles. Ceux-ci font partie intégrante des émissions de télévision et apparaissent sur tous les écrans. Parmi les nombreuses émissions de télévision publique offertes avec sous-titres, l'on retrouve: une reprise le soir d'Evening News du réseau ABC (sous-titrée au WGBH à Boston), Masterpiece Theater, The Adams Chronicles, Nova, Once Upon A Classic, The Best of Families, The National Geographic Specials, Great Performances et Over Easy.

En plus des séries pour enfants, des émissions dramatiques, des émissions de variétés et des documentaires, le PBS a offert des reprises avec sous-titres visibles des grands événements spéciaux, y compris les quatre débats de la campagne présidentielle de 1976. Mis sur pied par le HEW, le service provisoire reçoit l'aide financière de la Corporation for Public Broadcasting depuis septembre 1976.

Pourquoi restreindre l'utilisation des sous-titres visibles

Même si le sous-titrage visible est moins compliqué que le sous-titrage invisible, techniquement complexe, son utilité est restreinte. Etant donné que les sous-titres visibles sont vus par tous les téléspectateurs, il faut en user avec discrétion. Des spectateurs dont l'ouïe est normale peuvent être dérangés par les sous-titres. Les sous-titres invisibles peuvent être ajoutés à toutes les émissions et peuvent être utiles aux déficients auditifs sans nuire à ceux qui préfèrent regarder des émissions sans sous-titres.

PBS Captioning Center (Washington)

Environ deux des cinq heures hebdomadaires d'émissions avec sous-titres visibles maintenant offertes aux stations publiques de télévision du pays sont sous-titrées au PBS, organisation nationale des stations publiques de télévision (PTV) dont le siège est à Washington (D.C.). Le PBS a été le pionnier de la mise au point du sous-titrage invisible. Il a participé à la vérification et au perfectionnement du système depuis 1972 et est lié par contrat avec le Bureau of Education for the Handicapped du Department of Health, Education and Welfare depuis 1973. En vertu d'une autorisation provisoire spéciale de la Federal Communications Commission (FCC), le PBS a commencé des tests en ondes du système en 1974. Le PBS a demandé à la FCC l'autorisation de télédiffuser des sous-titres sur la ligne 21 en novembre 1975. Cette autorisation lui a été accordée en décembre 1976.

WGBH Caption Center (Boston)

WGBH, la station publique de télévision à Boston (Mass.), offre la majeure partie des émissions sous-titrées et distribuées à l'échelle nationale par le PBS. Elle présente notamment une version, en fin de soirée, de World News Tonight du réseau ABC, diffusée par plus de 141 stations aux États-Unis. Il s'agit du seul service de nouvelles sous-titrées du pays. La participation du WGBH au projet de sous-titrage remonte au tout début. En 1971, la station a reçu des fonds du HEW pour tenter l'expérience du sous-titrage d'un épisode de l'émission The French Chef. Au cours des deux années suivantes, WGBH a sous-titré quelque 50 émissions. Au cours des sept années d'existence du centre de sous-titrage, des centaines d'émissions ont été produites et sous-titrées à l'intention des déficients auditifs, y compris des émissions sportives, des documentaires, des émissions dramatiques, des émissions sur les sciences et les affaires publiques.

Programmation régulière de télévision à l'intention des déficients auditifs

L'extrait suivant d'un article de MM. Sendelbaugh et Powell, paru dans le numéro de février 1978 d'American Annals of the Deaf, donne un résumé succinct et assez actuel de la situation:

Jusqu'à maintenant, la programmation régulière de télévision à l'intention des déficients auditifs a surtout concerné deux domaines: les nouvelles et affaires publiques et les émissions religieuses. Aux États-Unis, 133 des 941 stations commerciales assurent maintenant ce genre de service en permanence. Cent quarante-six autres stations ont télédiffusé différentes émissions spéciales qui intéressent les téléspectateurs qui souffrent de surdit . Certains épisodes de Search for Tomorrow et de Sesame Street qui ont eu recours à des comédiens sourds en sont des exemples. La production du réseau CBS, A child's Christmas in Wales, mettait en vedette le National Theater of the Deaf.

L'utilisation ultérieure de la programmation de la télédistribution pour les déficients auditifs dépendra de l'expansion du STAC dans les grandes régions métropolitaines. Il faut préciser que les déficients auditifs se retrouvent surtout dans les grandes villes et il serait plus avantageux du point de vue des coûts de réaliser des émissions pour ces régions. Le STAC à New York a produit, avec succès, une gamme d'émissions pour les téléspectateurs qui souffrent de déficience auditive. Le Deafness Research and Training Center de la New York University a obtenu une subvention pilote pour la création d'une coopérative de télédistribution nationale pour les téléspectateurs atteints de surdit .

La télévision n'a pas présenté d'émissions à l'intention des parents de déficients auditifs, mis à part quelques documentaires sur la surdit , comme la récente production de 60 minutes du réseau CBS qui comprenait un extrait sur le Gallaudet College.

5. RÉALISATIONS CANADIENNES

Les participants

Jusqu'à maintenant au Canada, les efforts dans le domaine de la télévision à l'intention des déficients auditifs ont été très fragmentaires et déployés par des personnes du milieu des télécommunications.

Le travail de quelques-uns des principaux participants est décrit ci-dessous:

Ministère des Communications (MDC)

L'ancien ministre des Communications, M^{me} Jeanne Sauvé, a exprimé à plusieurs reprises en public son appui au sous-titrage invisible. Elle a reconnu toutefois que la Loi sur la radio limitait les pouvoirs du Ministère lorsqu'il s'agit d'accorder l'autorisation technique de diffuser les sous-titres invisibles, comme l'utilisation de la ligne 21 de l'intervalle de suppression verticale. Le Ministère a publié, le 5 août 1978, le cahier des charges n^o 13 sur la radiodiffusion qui permettait provisoirement et non exclusivement de réserver la ligne 21 aux sous-titres invisibles. Le ministre a insisté pour que des organisations représentant les déficients auditifs interviennent aux audiences publiques du CRTC pour le renouvellement des permis des télédiffuseurs publics et privés. Le Ministère a en outre participé au financement d'une étude menée par l'université Queen sur les besoins des déficients auditifs, notamment en ce qui a trait à la télévision. Le ministre a donné l'assurance au Conseil canadien de coordination de la déficience auditive et à la Canadian Association of the Deaf que ces deux organismes feraient partie de toutes les discussions auxquelles participerait le ministère des Communications. Ces discussions pourraient toucher l'établissement de règlements, de politiques ou de plans d'action visant l'adoption du sous-titrage invisible.

Ministère de la Santé et du Bien-être social (SBSC)

Le ministère de la Santé et du Bien-être social a fourni, au cours des dernières années, une aide financière au Captioned Films and Telecommunications Program de la Canadian Association of the Deaf. Le Ministère donne également une aide financière essentielle au Conseil canadien de coordination de la déficience auditive et contribue de façon générale à répondre aux besoins des déficients auditifs dans le domaine de la télédiffusion et dans d'autres domaines. Un nouvel organisme pour les déficients auditifs et l'ensemble des handicapés, le Bureau de réadaptation, vient d'être créé à la Direction des programmes des services sociaux du Ministère.

Radio-Canada

Radio-Canada a porté un intérêt renouvelé l'an dernier aux demandes exprimées par diverses organisations voulant que la Société s'engage dans le domaine de la télévision pour les déficients auditifs, à tel point qu'il a maintenant créé un comité chargé d'étudier le meilleur moyen de servir cette clientèle. Le comité a expérimenté le sous-titrage en défilement et fait une demande au CRTC pour obtenir la permission d'utiliser un traducteur (c.-à-d., un interprète gestuel) pour certaines délibérations de la Chambre des communes qui seront télédiffusées par satellites.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Au renouvellement des permis du réseau de Radio-Canada, le CRTC a déclaré que Radio-Canada devrait étudier la possibilité de fournir des sous-titres. Il a d'autre part reconnu que le coût d'un tel service ne lui permettait pas, en conséquence, de dire à Radio-Canada de se lancer dans ce domaine à moins que des fonds puissent être obtenus expressément à cette fin.

Le CRTC a sanctionné des télédiffusions de nouvelles avec interprète à Edmonton, Ottawa et Vancouver sur le réseau de télédistribution. On traitera de cette question plus loin dans le présent document.

CTV

Dans l'ensemble, le réseau CTV partage les inquiétudes formulées par le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive lors de son intervention à la dernière audience du CRTC pour le renouvellement des permis du réseau. Ce dernier a participé activement à l'International Conference on Television and the Deaf tenue à Toronto le 18 décembre 1978. De plus, par des demandes adressées à l'Association canadienne des radiodiffuseurs et au ministère des Communications, le réseau CTV a aidé à la mise au point de techniques visant à aider les déficients auditifs à profiter plus pleinement de la télévision. Il n'a toutefois pas présenté de calendrier pour la mise sur pied d'un service spécial. De plus, même si le réseau cite un certain nombre de raisons techniques pour justifier le fait que le sous-titrage invisible ne peut être utilisé, il semble que sa principale raison soit les coûts.

Ontario Educational Communications Authority (OECA)

L'OECA a fait des essais de sous-titrage invisible et fait fabriquer des décodeurs conformes aux normes du PBS. L'organisme a décodé un certain nombre d'émissions Nova du PBS et les a rediffusées avec sous-titres visibles. Même si cet organisme a fait des recherches

sur le sous-titrage invisible, il ne présente pas de programmes du genre parce que ses fonds sont limités. Il demeurera intéressé aux possibilités qui pourront se présenter dans ce domaine, surtout si elles sont compatibles avec le système Telidon.

Le Deaf Media Group

Ce groupe produit Quiet 30, émission hebdomadaire d'une demi-heure à l'intention des déficients auditifs de Toronto. Les sujets abordés par le passé portaient sur les droits des consommateurs, des locataires et les droits juridiques. L'émission fait appel au concours d'interprètes et est diffusée sur huit réseaux de télédistribution à Toronto.

Le Deaf Television Resource Centre

Le groupe Canadian Cable Systems Limited (CCL) qui dessert plus de 640 000 abonnés de la télédistribution, possède deux signaux de diffusion et une programmation communautaire innovatrice. Il a annoncé, en septembre 1978, qu'il entreprendrait une initiative d'envergure dans le domaine de la programmation à l'intention des déficients auditifs. Le CCL a fourni des fonds à un centre de recherche, le Deaf Television Resource Centre, et engagé un directeur à plein temps. Les bureaux du Centre sont situés dans les locaux de télédistribution de l'entreprise au Grand River Cable TV, à Kitchener.

Les déficients auditifs ont participé activement à une série de colloques sur la télévision, tenue dans plusieurs villes canadiennes au cours des cinq dernières années. Ces colloques étaient organisés par les programmeurs communautaires et le personnel du service de télédistribution du Grand River Cable TV. Cette participation a soulevé de l'intérêt pour les programmes destinés aux déficients auditifs.

Les objectifs du Centre sont notamment de promouvoir la programmation pour et par les déficients auditifs dans tout le Canada, de mettre au point des systèmes qui permettent d'utiliser les sous-titres invisibles et de chercher des fonds pour offrir plus d'émissions spéciales à l'intention des déficients auditifs. Le Centre veut en outre mettre sur pied une bibliothèque qui renferme des films, des bandes magnétoscopiques et des documents sur la télévision pour et par les déficients auditifs. Il compte offrir des avis d'expert dans le domaine de la production télévisée à l'intention des déficients auditifs et inciter les groupements de déficients auditifs à produire des émissions à leur station locale de télédistribution. Il désire enfin encourager les réseaux commerciaux de télévision à adopter une attitude plus ouverte envers les déficients auditifs et la télévision.

L'un des premiers projets du Centre a consisté à aider à mettre sur pied un nouveau service de programmation à l'intention des déficients auditifs à la division métropolitaine de télédistribution du CCL à Toronto. Le service a débuté le 9 janvier 1979. Il offre de trois à quatre heures de programmes par semaine, diffusés à 19h les mardi, jeudi et samedi.

Le Centre a acheté les droits de 81 heures et demie d'émissions du PBS et un certain nombre d'émissions du Gallaudet College. Il met ses ressources à la disposition d'autres réseaux de télédistribution et a aussi fait des essais de sous-titrage invisible, après avoir acheté deux décodeurs fabriqués selon les normes du PBS et de l'OECA.

Télédistribution (Edmonton, Ottawa, Vancouver)

Les nouvelles reproduites par signes deviennent de plus en plus populaires au Canada. On en voit souvent, de même que d'autres émissions interprétées au canal local de télédistribution d'une ville. Les principaux réseaux canadiens ne diffusent pas d'émissions interprétées sur les ondes de leurs stations régulières de peur que les signes ne dérangent les téléspectateurs dont l'ouïe est normale. La télédistribution est cependant offerte à plus de 80% des foyers canadiens. Le CRTC a décrété que les canaux de télédistribution communautaire devaient desservir les groupes auxquels les télédiffuseurs réguliers n'offrent pas de services. Les déficients auditifs comptent parmi ces groupes. C'est pourquoi les télédiffuseurs sont ouverts à l'interprétation gestuelle d'émissions.

Dans trois villes canadiennes, des groupements de déficients auditifs ont réussi à offrir régulièrement des nouvelles interprétées:

Edmonton

Edmonton a été la première ville canadienne à offrir une interprétation simultanée des nouvelles. L'expérience a débuté il y aura bientôt trois ans au QCTV (entreprise communautaire de télédistribution locale) qui recevait les nouvelles de Radio-Canada le vendredi soir à son studio. L'émission était ensuite retransmise, un interprète en médaillon. Les téléspectateurs peuvent regarder l'émission ordinaire à la chaîne régulière ou la version interprétée à la chaîne de télédistribution.

L'expérience s'est révélée si fructueuse que les stations CTV et ITV d'Edmonton ont offert qu'on retransmette leurs nouvelles. Trois émissions de nouvelles reproduites par signes sont maintenant offertes chaque semaine aux déficients auditifs d'Edmonton.

Ottawa

Le service à Ottawa a débuté il y a environ un an et demi. Les interprètes collaborent avec la société Ottawa Cablevision pour reproduire des nouvelles reproduites par signe. Les nouvelles sont fournies par la station locale de CTV, CJOH - TV, les lundi, mercredi et vendredi soir de 18h à 19h.

Les téléspectateurs qui écoutent les nouvelles à une chaîne régulière peuvent maintenant voir cinq minutes d'interprétation, cinq soirs par semaine. Cette interprétation régulière a sensibilisé le public à la déficience auditive dans la région d'Ottawa.

Vancouver

La réalisation la plus récente dans le domaine des nouvelles interprétées s'est produite à Vancouver à l'automne 1978. Le Western Institute for the Deaf a fait des démarches auprès du Cable 10 à Vancouver et de la station locale de Radio-Canada pour obtenir la diffusion de nouvelles interprétées chaque lundi et vendredi soir. L'expérience a duré de septembre à décembre 1978. La réaction des déficients auditifs a été si encourageante que la station de Radio-Canada à Vancouver et la station de télédistribution ont accepté d'insérer les nouvelles interprétées dans leur programmation régulière.

Le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive (CCCDA)

Le CCCDA est une organisation de bienfaisance à but non lucratif dont le mandat est de susciter un intérêt profond à l'égard des déficients auditifs du Canada. Cette organisation est financée surtout par le ministère de la Santé et du Bien-être social qui reconnaît le CCCDA comme le principal organisme de liaison entre tous les déficients auditifs et leur porte-parole au Canada.

Le CCCDA est intervenu aux récentes audiences de renouvellement des permis des réseaux de Radio-Canada et de CTV. Au cours de son intervention, le Conseil a demandé au CRTC de rappeler à Radio-Canada de reconnaître les droits des contribuables souffrant de surdit . Il a ajout  qu'il fallait suivre et appuyer les recherches et les progr s r alis s dans le domaine du sous-titrage. Il l'a en outre invit    formuler une politique globale sur la technologie dans ce domaine et   la mettre en pratique d s que ce sera financieurement possible.

La Canadian Association of the Deaf (CAD)

La CAD est intervenue, comme le CCCDA, aux audiences de renouvellement des permis.

La CAD a mis sur pied un programme de télécommunications et de films sous-titrés (Captioned Film and Telecommunications Program) qui bénéficie d'une aide financière du ministère de la Santé et du Bien-être social; le directeur en est M. E. Marshall Wick. M. Wick est le principal porte-parole des déficients auditifs en ce qui concerne la télévision. Exceptionnellement intelligent, compétent et énergique, il a organisé la première conférence internationale sur la télévision et les personnes atteintes de surdit  (International Conference on Television and the Deaf) qui a eu lieu   Toronto le 18 d cembre 1978. Vingt-cinq personnes travaillant dans le domaine de la technique, de la programmation et des aspects sociaux de la t l vision y ont particip . Ils repr sentaient le gouvernement, des groupements de t l diffusion et de consommation.

Une deuxi me conf rence de m me nature aura probablement lieu dans un proche avenir et M. Wick devrait bient t pr senter une proposition au minist re de la Sant  et du Bien- tre social pour obtenir une certaine forme d'appui au sous-titrage invisible au Canada.

Outre sa participation tr s active au Canada dans le domaine de la t l vision destin e aux d ficients auditifs, M. Wick, citoyen canadien, est professeur   plein temps au Gallaudet College (pour les d ficients auditifs)   Washington (D.C.). Il est donc tr s au courant de la situation aux  tats-Unis dans ce domaine, y compris celui du sous-titrage, de ses r percussions et de ses possibilit s au Canada.

R percussions de la situation am ricaine

R percussions directes, t l diffusion et t l distribution

D s que le sous-titrage invisible entrera en vigueur aux  tats-Unis, il aura presque certainement un effet direct et imm diat au Canada. Cela s'explique du fait qu'environ 70% des Canadiens souffrant de surdit  r sident dans des r gions o  ils peuvent capter une ou plusieurs cha nes am ricaines, soit par t l diffusion directe, soit par t l distribution. Ainsi, du seul fait de payer un d codeur, les d ficients auditifs seront tr s int ress s   regarder toutes les  missions am ricaines qu'ils pourront capter. Celles-ci repr senteront jusqu'  25 heures par semaine   la fin de 1980. Elles proviendront directement des stations am ricaines sur trois r seaux. De plus, il y a actuellement huit heures par semaine d' missions am ricaines achet es et diffus es par Radio-Canada sur son r seau. Certaines de ces  missions auront certainement, en raison de leur popularit , des versions sous-titr es. Si Radio-Canada ach te des versions sous-titr es, ces  missions pourraient m me  tre vues par les d ficients auditifs canadiens qui ne sont pas abonn s   la t l distribution, pour le simple co t d'un d codeur.

Possibilités de profits pour les télédiffuseurs

Les déficients auditifs soutiennent que le sous-titrage invisible permettra aux diffuseurs canadiens d'augmenter leurs profits provenant de la publicité parce que le nombre d'auditeurs sur lequel sont habituellement fondés les taux de publicité s'accroîtra.

Sous-titrage bilingue

La technique actuelle du sous-titrage invisible permet une programmation bilingue. Le décodeur du PBS possède trois modes: l'anglais, l'anglais de second niveau ou une deuxième langue et la transmission d'un télétexte. À moins que la charge des trois modes soit forte, le taux de transfert des données est plus que suffisant pour donner les trois modes simultanément.

Cela signifie que les réseaux anglais et français de Radio-Canada pourraient, selon toute probabilité, sous-titrer les émissions de l'un et de l'autre réseau pour favoriser l'épanouissement des deux cultures. Cette réalisation marquerait un progrès important car à l'heure actuelle, les Canadiens ont peu de possibilités de regarder les programmes de l'autre réseau.

Acceptation passive ou utilisation active

Les décisionnaires canadiens ont le choix d'accepter passivement que le Canada soit envahi par le sous-titrage américain, ce qui se produira inévitablement, ou de tirer profit de l'expérience américaine et d'utiliser le modèle américain ou une version modifiée qui convienne au milieu canadien. Cette dernière possibilité figure parmi les "recommandations" du présent document.

Tentation de se limiter au sous-titrage invisible

Le succès de la programmation américaine sous-titrée peut faire diminuer l'intérêt que suscite la recherche permanente axée sur les deux autres grands moyens d'adapter la télévision à l'intention des déficients auditifs. Les deux moyens sont les émissions interprétées et les productions conçues spécialement à leur intention.

L'interprétation, par exemple, possède à l'heure actuelle un avantage unique par rapport au sous-titrage, car elle seule permet d'offrir aux déficients auditifs une programmation "à la fine pointe de l'information". Pour les événements transmis en direct, les événements politiques importants, les avertissements en cas d'urgence et de désastre, etc., l'interprétation demeure le moyen le plus souhaitable.

Une solution de rechange canadienne?

Ces constatations suscitent une question que les télédiffuseurs canadiens devraient poser et que les déficients auditifs poseront certainement: "Quelle est la solution de rechange canadienne?". Le problème de la domination culturelle créé par l'abondance d'émissions américaines et leur acceptation immédiate par la population canadienne en général se posera-t-il aussi pour les déficients auditifs? Dans l'affirmative, la domination dans le cas des déficients auditifs sera totale, à moins qu'on ne trouve une solution de rechange canadienne.

Savoir exploiter la grande souplesse de la télédistribution au Canada

Le taux plus élevé de pénétration de la télédistribution au Canada, ajouté à la disponibilité des convertisseurs dans les villes (où vivent la majorité des déficients auditifs) offrent la possibilité d'un système hybride, soit une combinaison des sous-titrages invisible et visible. Par exemple, les émissions américaines avec sous-titres invisibles pourraient être reprises par les antennes du STAC au Canada au moyen d'un décodeur. Elles seraient ensuite retransmises avec sous-titres visibles par une chaîne communautaire libre, grâce à un convertisseur. Ou bien, un second réseau de Radio-Canada pourrait diffuser de la programmation sous-titrée, invisible ou visible, par télédistribution.

Sortie de capitaux à l'extérieur du Canada

Si des décodeurs ou des récepteurs intégrés de fabrication canadienne ne sont pas mis sur le marché, les déficients auditifs en achèteront aux États-Unis. Si seulement 25% des 1 500 000 déficients auditifs canadiens achetaient des décodeurs américains, cela signifierait une sortie de capitaux de presque \$100 millions, ou davantage s'ils achètent des récepteurs de télévision intégrés au lieu des décodeurs.

Il faut par contre comparer ces chiffres au coût de la recherche et du développement nécessaires à la production de produits canadiens comparables.

Faible investissement

Si les déficients auditifs canadiens achètent des dispositifs américains, compte tenu de "l'économie d'échelle", ils auront accès à beaucoup d'informations et de divertissements, à un prix relativement peu élevé pour notre époque. Il ne faut pas oublier en effet les centaines de milliers de dispositifs fabriqués principalement pour le marché américain comptant 14 000 000 de déficients auditifs.

Il ne faudrait pas non plus sous-estimer les possibilités du sous-titrage visible. Comme on peut capter de nombreuses chaînes dans les régions urbaines grâce au convertisseur de la télédistribution, des émissions avec sous-titrage visible peuvent être diffusées sans risquer de déranger ou d'ennuyer les téléspectateurs dont l'ouïe est normale.

De plus, même si le sous-titrage visible peut effectivement distraire ou ennuyer la majorité des téléspectateurs, des expériences réalisées aux Etats-Unis ont révélé qu'une fois que ceux-ci se rendent compte du but des sous-titres, ils les acceptent facilement. Il faudrait tout au moins effectuer d'autres recherches dans ce domaine avant de rejeter d'emblée ce moyen.

Finalement, le sous-titrage visible, techniquement moins complexe et moins coûteux, devrait n'être utilisé que pour certains programmes, de façon judicieuse. Une émission éducative d'une demi-heure par jour ou tous les deux jours, même sur les réseaux nationaux, pourrait fort bien être acceptée du public.

"Le mieux est l'ennemi du bien"

On se demande si la technique actuelle qui consiste pour le PBS à utiliser la ligne 21 ne sera pas bientôt, si ce n'est pas déjà fait, dépassée par d'autres systèmes de télétexte dont le Telidon. Dans l'affirmative, ce serait une erreur d'encourager les canadiens à reprendre l'expérience américaine.

Dans le même ordre d'idées, il faut souligner que le PBS n'ignore pas ce que les autres pensent des lacunes de son système. On lui reproche notamment la lenteur du transfert des données et on est certain qu'un meilleur système sera mis sur pied un jour. Il rétorque que son système fonctionne à l'heure actuelle et qu'il utilise la technique existante. Il ajoute que nous ne pouvons demander aux déficients auditifs d'attendre plus longtemps la mise au point d'un nouveau système. De plus, selon le PBS, il ne sera pas difficile de convertir plus tard les signaux de la ligne 21.

De toute façon, l'auteur du document n'est pas en mesure d'évaluer les arguments favorables et défavorables quant à la comptabilité technique avec des systèmes comme le Telidon. La question n'est ici soulevée que pour indiquer que les questions de désuétude et de comptabilité doivent faire l'objet d'études plus approfondies.

Si les déficients auditifs sont dans l'ensemble au courant de ces questions, ou en sont informés par des organisations comme la Canadian Association of the Deaf, il leur appartient sans doute de choisir. Ils peuvent acheter pour quelques centaines de dollars les produits de la technologie actuelle qui peuvent ne leur servir que quelques années. Les déficients auditifs devraient pouvoir décider eux-mêmes s'ils souhaitent investir \$250 pour trois ans et il ne faudrait pas les empêcher ni même les décourager de profiter de la technologie actuelle.

Facteurs qui nuisent au progrès

Malgré le profond engagement pris à l'égard du sous-titrage invisible aux États-Unis et l'enthousiasme qu'il y soulève, il reste bien des réticences et des réserves quant à savoir s'il est sage de suivre l'exemple des États-Unis au Canada. En voici les principales raisons:

À-propos du projet et attitude américaine

Il demeure que le sous-titrage invisible, même si son utilisation est imminente, n'est pas encore un service offert sur le marché. Son succès reste encore à démontrer. D'ailleurs, même les Américains, enthousiastes et optimistes par nature, ne sont pas unanimes à ce sujet.

Alors que les tenants du sous-titrage invisible estiment qu'environ 1,9 million des 14 millions de déficients auditifs aux États-Unis sont des sourds profonds, des recherches indépendantes indiquent qu'un nombre plus près du million et peut-être seulement 200 000 personnes ont vraiment besoin du sous-titrage invisible.

Une incertitude règne donc quant à l'importance du marché. En outre, les décodeurs peuvent être si chers qu'un faible pourcentage seulement des téléspectateurs visés pourra se les offrir. Cette situation inquiète les réseaux NBC et CBS.

De plus, un directeur de CBS estime que la valeur du système mis au point par PBS est très surestimée et que des systèmes très supérieurs sont déjà à l'étude.

Les réseaux ont une autre préoccupation dont ils ne discutent pas publiquement. Ils estiment que les déficients auditifs seront peut-être désignés comme groupe cible par le gouvernement, mesure dont le bien-fondé est évident. Alors, ils seront peut-être tenus prochainement de diffuser des émissions spéciales à l'intention des téléspectateurs de langue étrangère et d'autres téléspectateurs cibles.

Le réseau NBC, même s'il a accepté à la dernière minute de se joindre à ABC et au PBS pour le projet de sous-titrage, estime qu'un certain nombre de problèmes subsistent. Il faudra notamment fabriquer et vendre 100 000 adaptateurs ou récepteurs intégrés par année. On devra aussi projeter en surimpression les sous-titres dans le cas d'émissions dont les grilles changent souvent en raison de la concurrence entre les réseaux. Il faudra encore obvier aux limites du sous-titrage pour les émissions sur bande qui représentent une faible proportion des heures de diffusion. Enfin, on devra faire livrer à temps par les producteurs des émissions qu'il faut sous-titrer et envoyer au réseau NBC pour diffusion. En conséquence, le réseau NBC s'est réservé le droit de diminuer ou de retirer son appui au programme, si ce dernier n'obtient pas le succès escompté.

Prudence et inertie des télédiffuseurs canadiens

Toutes les réserves énoncées ci-dessus par les Américains ont tendance à être reprises par les télédiffuseurs canadiens pour expliquer la raison de leur inaction. Il convient toutefois de rappeler ici que les Américains ont au moins le mérite d'être actifs dans ce domaine!

Coût

Malgré toutes les autres réserves exprimées par les télédiffuseurs canadiens concernant le sous-titrage invisible, il semble que le seul véritable obstacle soit le coût. Les réseaux ABC et NBC ont tous les deux évalué à \$750 000 les coûts de la première année, soit \$500 000 pour les coûts de sous-titrage et \$250 000 pour les coûts de transmission et les coûts auxiliaires. On peut établir avec assez de certitude que le sous-titrage coûte \$2000 l'heure et que les codeurs valent environ \$50 000 chacun. Selon le réseau CTV, en utilisant les méthodes actuelles, le sous-titrage des nouvelles de soirée, comme celles du réseau ABC, retransmises le même soir, coûterait environ \$500 000 par année.

Il faut toutefois préciser que la Canadian Association of the Deaf reconnaît que ce coût paraît élevé par rapport aux profits éventuels. À court terme, elle préférerait que les ressources financières, si restreintes soient-elles, servent à sous-titrer les programmes réguliers pré-enregistrés.

La question des coûts a toutefois tendance à demeurer théorique. Ce n'est que dans des situations concrètes et pour de volumes précis de programmation qu'on peut l'évaluer objectivement.

M. Marshall Wick, directeur du Captioned Films and Telecommunications Program de la Canadian Association of the Deaf, prévoit présenter une proposition concrète très prochainement au ministère de la Santé et du Bien-être social. On croit que la proposition portera sur la création d'un centre d'expérimentation et de recherche au Canada au lieu d'un centre de production de grande envergure. Dans ce dernier cas, il en coûterait entre \$100 000 et \$200 000 en frais d'immobilisation et de \$75 000 à \$100 000 par année en frais d'exploitation.

Enfin, au sujet des coûts, M. Wick a déclaré que les déficients auditifs étaient prêts à faire des démarches au nom de Radio-Canada auprès des publicitaires afin d'obtenir des revenus supplémentaires jusqu'à ce que le Parlement leur accorde des crédits réguliers.

Points d'interrogation au sujet de Telidon

Comme nous l'avons déjà mentionné, il semble y avoir une certaine controverse ou du moins une certaine incertitude quant à savoir si la technologie actuelle mise au point par PBS sera dépassée lorsque des systèmes plus perfectionnés comme Telidon seront lancés sur le marché. La comptabilité, problème non encore résolu, est un autre aspect connexe. Par exemple, si le système du PBS est incompatible avec le Telidon, cela signifie qu'une personne qui veut obtenir à la fois le service de sous-titrage et l'éventail plus vaste des services de la télévision interactive devra avoir deux dispositifs. Si la technologie actuelle s'avérait compatible avec le Telidon, les signaux de la ligne 21 pourraient être convertis et l'utilisateur pourrait, selon toute probabilité, obtenir tous les services par le terminal de Telidon.

Toutefois, comme il a déjà été dit, la question de la désuétude et de la comptabilité est peut-être en fait une manoeuvre de diversion (comme en a manifestement conclu le FCC), si les déficients auditifs peuvent profiter pleinement de la technologie actuelle à court terme, par exemple d'ici 2 ou 3 ans).

Même si l'on croit que le marché acceptera très certainement la télévision interactive, il faut reconnaître que celle-ci n'offre pas encore de services.

Autres problèmes techniques éventuels

A la conférence internationale sur la télévision et les personnes atteintes de surdité, tenue à Toronto en décembre 1978, le réseau CTV a soulevé un certain nombre de problèmes techniques qu'il faudrait étudier. À ceux-ci s'ajoutent les difficultés actuelles aux États-Unis comme au Canada. Mentionnons entre autres le fait que a) la plupart des films qu'obtient le réseau CTV sont sur pellicules;

b) la répartition du temps d'antenne est différente aux États-Unis et au Canada - il y a plus de périodes publicitaires au Canada, de sorte que les émissions sont écourtées ou au contraire prolongées en conséquence; les émissions sont également redécoupées pour les pauses, de sorte que la bande sonore continue parfois après la disparition de l'image; c) les émissions américaines à diffuser en différé sont parfois transmises aux réseaux canadiens tout juste avant l'heure de télédiffusion, ce qui peut rendre impossible, au Canada, le sous-titrage pour la première diffusion; d) au centre de propagation (time-delay) à Calgary, l'intervalle de suppression verticale disparaît complètement et est refait, ce qui signifie que les sous-titres disparaîtront et devront être réinsérés avec les autres données; e) la chaîne de traducteurs utilisée pour atteindre les régions éloignées peut modifier le signal des sous-titres.

Autres domaines de préoccupations

Il faut tenir compte de l'attitude des syndicats. Ceux-ci peuvent souhaiter avoir voix au chapitre, ce qui pourrait influencer les coûts. Au Canada, les syndicats de la radiodiffusion sont plus militants que leurs homologues américains. On a suggéré qu'un représentant des principaux syndicats soit invité aux futures conférences de la Canadian Association of the Deaf.

On a également parlé de la question des droits d'auteur. Radio-Canada ne possède pas toutes ses productions; il n'a dans certains cas que des permis. Les réseaux de Radio-Canada et de CTV ont le droit de traduire les émissions en français et de les découper pour tenir compte des pauses; le découpage nécessaire au sous-titrage invisible ne posera peut-être pas de problèmes de droits d'auteur.

On estime en général que ni l'attitude des syndicats ni la question des droits d'auteur ne présenteront de problème grave mais que les deux aspects doivent être examinés.

6. RÉFÉRENCES

Radio-Canada. Lettre de M. R. O'Reilly, directeur des Affaires générales à M. J.G. Patenaude, secrétaire général par intérim, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Application to the CRTC by the CBC for Permanent Network Licences to Provide Live Coverage Via Satellite for the Proceedings of the House of Commons, le 15 juin 1979.

Canadian Association of the Deaf. Before the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Response to Public Notice 1978-86, le 31 août 1978.

Conseil canadien de coordination de la déficience auditive. Statement at the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Hearing, le 10 octobre 1978.

Conseil canadien de coordination de la déficience auditive. Communication (The Newsletter of the Canadian Coordinating Council on Deafness), vol. 4, n^o 2, mars-avril 1979.

CTV. Déclaration au Conseil canadien de coordination de la déficience auditive au sujet de leur présentation au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications sur le sous-titrage invisible à l'intention des déficients auditifs. Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, février 1979.

Deaf Television Resource Centre. A Fact Sheet on the Deaf Television Resource Centre, 1979.

Ministère des communications. Loi sur la radio, Avis n^o DGTR-009-78: Insertion de signaux auxiliaires dans l'intervalle de suppression verticale en radiodiffusion télévisuelle - Cahier des charges sur la radiodiffusion CR-13, la 1^{re} édition provisoire. Gazette du Canada. Août 1978.

Ministère des Communications. Notes en vue d'un discours au Canadian Cultural Society of the Deaf, par l'honorable Jeanne Sauvé, ministre des Communications, Montréal (Québec), le 21 juillet 1978.

Ministère des Communications. Lettre de l'honorable Jeanne Sauvé, ministre des Communications, à M. K. George Wolf, directeur exécutif du Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, le 15 novembre 1978.

Federal Communications Commission. An information release obtained at a public meeting on captioning for the deaf. Closed Captioning: A Glossary of Terms, Washington, D.C., le 15 avril 1979.

National Captioning Institute. Closed Captioning for Television, Washington, D.C., 1979.

Public Broadcasting Service. Fact Sheet: Closed Captioning for the Hearing-Impaired, mars 1979.

Wick, E. Marshall. Report on the International Conference: Television and the Deaf, Toronto, le 18 décembre 1978.

Sendelbaugh, Joseph and Powell, Jon T. Television for the Deaf: A Comparative Study of Eleven Nations, American Annals of the Deaf, février 1978.

